

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 Décembre 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MANGUELIN, PESTELLE , JANICHON, BLANC, MILLET , MICHAUD Mmes ROGNARD, DECHAIX, DECHAVANNE, CHAMBAUD , GUDET

Secrétaire de séance : Eliane ROGNARD

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Rendu du conseil municipal du 19 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.

2) DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 712 d'une superficie de 894 m², pour un montant de 200.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A1335, A1336, A1337, A1338, A1339, A1340, A1341, A1342 d'une superficie de 12540 m², pour un montant de 750.000,00 euros.

3- URBANISME

1) Convention de servitude

La commune a signé en juillet une convention de servitude avec ENEDIS sur une parcelle située au Lotissement de la Gare, cadastrée section A numéro 864, correspondant à la voirie du Lotissement, pour le passage d'une canalisation souterraine. C'est l'étude de Maîtres LAMBERET et VUITON qui est en charge de rédiger l'acte notarié de convention.

2) Rétrocession

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Syndicale du lotissement « Le Pré de Beaumont » a envoyé un courrier à la mairie pour demander la rétrocession des parties communes dudit lotissement à la municipalité.

Monsieur le Maire rappelle que les parties communes comprennent la voirie, les espaces verts (12 arbres environ sur 1200 M2 de pelouse) l'entretien d'une pompe de relevage ainsi que l'éclairage public.

Après en avoir délibéré et au vu des conséquences financières de cette rétrocession, à l'unanimité le Conseil Municipal vote contre la rétrocession des parties communes.

Un courrier sera envoyé à Monsieur Molliconne, Président de l'Association Syndicale « Le pré de Beaumont. » pour l'informer de la position de la commune.

4- PLU

L'enquête publique s'est terminée le 26/10/2017. Le commissaire enquêteur a transmis au Maire un procès-verbal de synthèse dans lequel il reprend les deux seules observations faites par la population sur le PLU et le zonage d'assainissement durant l'enquête publique. Dans un délai de 15 jours, le Maire a produit une réponse à ces observations.

Le 13/11 le commissaire enquêteur a remis au Maire son rapport et ses conclusions avec un avis favorable. Le 02/12 le commissaire enquêteur est venu en Mairie remettre un complément à son rapport à la demande du Tribunal Administratif.

Une réunion est prévue le 8/12 avec la commission PLU, l'urbaniste et les services associés (chambre d'agriculture, DDT, SCOT...) pour décider des dernières modifications à apporter au dossier du PLU et zonage d'assainissement.

Il est précisé que suite à cette réunion il y aura une période de rédaction et de correction des plans et des documents qui demandera un temps difficile à évaluer.

5- ELAGAGE

Deux devis ont été demandés pour l'élagage de 15 Platanes et des 3 Tilleuls dans l'avenue de la gare ainsi que la taille de la haie de cyprès entre les terrains de tennis et de foot. Il s'agit des devis de l'Entreprise Fournand de Faramans et de l'entreprise Mon Bo Paysage de Lapeyrouse.

Le devis de l'entreprise Fournand pour un montant de 8038,00 euros HT a été retenu.

6- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Plusieurs délibérations sont à prendre

-Conditions financières et patrimoniale des zones d'activités économiques communales

Lors de sa séance du 12 octobre dernier, le Conseil Communautaire de la Dombes a approuvé les conditions financières et patrimoniales des transferts des zones d'activités économiques communales.

En application du code des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer sur la proposition de fixation des conditions financières et patrimoniales des transferts des ZA communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conditions financières et patrimoniales des transferts des zones d'activités.

-Adhésion au Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents créée au 1^{er} janvier 2018

Dans sa séance du 12 octobre dernier le conseil communautaire de la Dombes a approuvé le périmètre et les statuts du syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents SR3A créée au 1^{er} janvier 2018.

Les conseillers municipaux doivent délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion à ce nouveau Syndicat.

-SPA

Monsieur Bourdeau de la Communauté de Communes de la Dombes a informé les communes de l'abandon par la SPA des missions de récupération des animaux errants à compter du 1^{er} janvier 2018.

Bien qu'il s'agisse d'une compétence communale, la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse a engagé une réflexion à ce propos et propose d'associer les communes à cette démarche au niveau intercommunale. La Communauté de Communes demande l'avis des communes face à ce problème et à une éventuelle approche intercommunale du problème.

La Commune de Marlieux est intéressée par cette réflexion. La Communauté de Communes de la Dombes sera avertie.

7- RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le lundi 27 Novembre dernier avec les différents acteurs concernés par le changement des rythmes scolaires.

(Enseignants, Parents d'Elèves et Communes du RPI Marlieux, Saint Germain sur Renom et la Chapelle du Chatelard)

A la demande de l'Inspection Académique une décision sur un éventuel retour à la semaine de 4 jours doit être prise avant la fin de l'année.

Un Conseil D'école extraordinaire aura lieu le 19 décembre pour le vote définitif.

Le Maire donne la parole à Nathalie Dechavanne qui rappelle ce qui va changer en cas de retour à la semaine de 4 jours :

-Si l'on revient aux horaires d'avant la réforme, les deux services de cantine devront se dérouler en 1H30.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 3351.76 euros..

-INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 100 % de l'indemnité de Conseil et indemnité de Budget pour l'année 2017 versé à Madame Pascale GERARD Comptable du Trésor.

9- COMPTE-RENDU DES REUNIONS

*Commission des chemins le 25/11. La commission a retenu 3 chemins sur lesquels il sera prioritaire d'intervenir. Il s'agit du chemin Crinier, du chemin de la Louvière et du chemin des Bonnes. Il est décidé de mettre au budget 2018 un montant de 60.000€ pour la réfection du chemin de Crinier, sachant que par ailleurs une mutualisation des moyens est étudiée au sein de la communauté de communes.

Pour l'enrobé à froid il conviendra de prévoir plus de 7 tonnes et de disposer de plus de personnes pour boucher les trous. Pour cela il est décidé que 2 dates seront fixées à l'avance permettant de pallier à d'éventuelles intempéries.

*Commission bâtiments. L'appartement au-dessus de l'école maternelle nécessite des travaux importants que les agents de la commune ne pourront pas prendre en charge. L'idée est émise de scinder l'appartement actuel en 2 appartements distincts. Des devis seront demandés pour cela notamment concernant les évacuations d'eau usées. Pour des questions d'économie de chauffage il est également proposé de baisser la hauteur des plafonds. Ces travaux seront chiffrés et un financement sera étudié pour la réalisation de ce projet.

*Réunion du SIEA (Commune représentée par Francis PESTELLE). Il a beaucoup été question de la fibre optique et de son financement qui nécessite l'augmentation de la cotisation des communes. La couverture de la fibre optique était prévue pour 2021 mais à ce jour seulement la moitié du territoire est couvert. Le syndicat mixte est remplacé par un COPIL (comité de pilotage).

*AG de la Pêche est prévue le 15/12. Francis PESTELLE représentera la commune.

*Communauté de Communes de la Dombes. Michel ALBERTI a assisté au conseil communautaire du 16/11 à Neuville-sur-Ain au cours duquel Mme DUBOIS et Monsieur CHENET ont été élus délégués au nouveau Syndicat de Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) qui assumera les missions GEMAPI.

Le Compte rendu a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

*Les délégués de la commune dans le cadre de la compétence communautaire sont maintenues
- au SRTC (Syndicat de rivière des territoires de chalaronne): Eliane ROGNARD et Nathalie DECHAVANNE
-au Syndicat veyle vivante : pascal MANGUELIN, Pierre MILLET

*AG des jardins familiaux (commune représentée par Colette DECHAIX). Actuellement toutes les parcelles sont prises sauf une. La cotisation à l'association reste à 50€ pour l'année. En juillet, une remise de prix a été organisée pour le plus beau jardin. C'est la commission fleurissement qui a procédé à la visite des jardins et établi le classement à savoir :

1^{er} – Mr Christophe MARCHAMD

2^{ème}- Mr Jean Maurice LAYS

3^{ème}- Mr Philippe CHEVROT

Pour 2018, l'association renouvellera le trophée du plus beau jardin, le troc de graines, la soirée de la Saint-Jean. Le bureau reste inchangé. L'association a fait part de la gêne occasionnée par les voitures qui se garent sur le terrain. Le Maire donne son accord pour installer un panneau de stationnement interdit.

*Réunion de la Passerelle, le centre social de Châtillon-sur-Chalaronne (La commune a été représentée par Colette DECHAIX et Eliane ROGNARD). Le centre social organise un réveillon solidaire et demande aux communes du territoire de transmettre l'information aux personnes isolées et aux familles à faible revenus. Trois tarifs sont proposés en fonction des situations individuelles et un service de taxi sera organisé pour aller chercher les personnes à leur domicile et les ramener à la fin de la soirée. Colette DECHAIX remet une affiche pour la Mairie.

*Repas du CCAS. Le Maire remercie les membres du CCAS et les bénévoles pour la réussite du repas du 2 décembre qui a rencontré un vif succès.

*Le Maire signale sa participation au congrès des Maires à Paris où il a assisté en particulier à un atelier sur le développement sur la fibre optique et la téléphonie mobile.

*Le Maire évoque la visite de Monseigneur ROLAND, évêque du diocèse qui a visité l'Eglise du Village et de l'Ecole Saint Jean de BOSCO.

10- QUESTIONS DIVERSES

*Le Maire explique qu'une démarche est entreprise auprès d'un administré habitant le Lotissement de la Gare afin qu'il mette fin à son activité de garage sur son lieu d'habitation. Une lettre en recommandé lui a été envoyé et reste sans réponse. Le Maire va faire le nécessaire pour que cette situation se règle à l'amiable.

*Le Maire informe qu'il a reçu Mr Damien CHENAUX, habitant de Marlieux et président de l'association INARES (Institut Aristotélicien d'Etudes Scientifiques). Celui-ci sollicite la commune pour disposer de la salle des associations (place du marché), un samedi après-midi par mois. Après discussion il est convenu de lui accorder cette utilisation dans les mêmes conditions que les autres associations de la commune et dans le cadre d'une convention.

*Suite à une irrégularité dans l'appel d'offre, la construction de la crèche est reportée le temps qu'un nouvel appel d'offre ait lieu.

*Le Maire confirme l'arrivée d'un restaurateur dans les locaux de SEMCODA anciennement « Entre Chasse et Pêche ». Il s'agit de Monsieur PLAGNARD qui devrait ouvrir son établissement « Roger la Grenouille » cette fin d'année.

*Colette DECHAIX tient à faire part de sa satisfaction du travail effectué par les deux agents, Laurent et David, notamment au cimetière et les remercie vivement.

Dates à retenir :

- Vœux de la Municipalité : le 7 Janvier à 10 H
- Le repas du conseil municipal : le 12 janvier 2018
- Prochain conseil municipal : le 15 janvier à 20h

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 22 Heures 45.